

Bilan 2022 de la qualité de l'air

Haute-Vienne

Atmo Nouvelle-Aquitaine

Atmo Nouvelle-Aquitaine en bref

VIE DE L'ASSOCIATION



45 ans
d'expériences



Agrément du
ministère de
l'Écologie

Membre de
la fédération

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



3 normes
ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001



**Accréditation
COFRAC**

Portée disponible sur
www.cofrac.fr – n°1-6354
Essais air ambiant /
air intérieur



36 administrateurs
(9 par collège)



1 équipe
De près de
40 salariés



3 pôles
Bordeaux
La Rochelle
Limoges



**4,7 millions
d'euros**
de budget de
fonctionnement

Missions et expertise



SURVEILLER 24H/24 l'air de votre région

- indice quotidien de l'air
- respect des valeurs réglementaires
- prévision de pic de pollution



ÉTUDIER pour améliorer les connaissances

- Caractérisation des particules
- Démarche odeurs
- Pesticides
- Particules ultrafines
- Pollens



Les missions de l'observatoire s'inscrivent dans :
- Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)*
en cohérence avec le Plan National de Surveillance de la qualité de l'air (PNSQA)

**conformément à l'arrêté ministériel du 16 avril 2021*



PRÉVOIR les épisodes de pollution

- exploiter les modèles de prévision
- alerter les autorités
- diffuser les bons gestes



ACCOMPAGNER les décideurs dans leurs plans d'actions

- PPA
- PCAET
- Urbanisme



INFORMER pour sensibiliser

- informer au quotidien
- former

Le dispositif de surveillance

RESEAU DE MESURE PERMANENT

- Directive européenne et code de l'environnement
- Une quarantaine de stations fixes – 24h/24 7j/7



CAMPAGNE DE MESURE

- Directive européenne et code de l'environnement et besoins régionaux/locaux
- Laboratoires mobiles

MODELISATION & CARTOGRAPHIE

- Prévisions court terme
- Analyse annuelle
- Scénarii prospectifs



CADASTRE DES EMISSIONS

- Simulation/prévision
- Aide à la décision
- Scénarios prospectifs



COMMUNICATION

- Informer
- Accompagner l'action
- Inciter aux changements

Les stations de mesure fixe du département

5 stations : Limoges-Aine / Saint-Junien / Saillat-sur-Vienne / Limoges-Berland / Le Palais-sur-Vienne

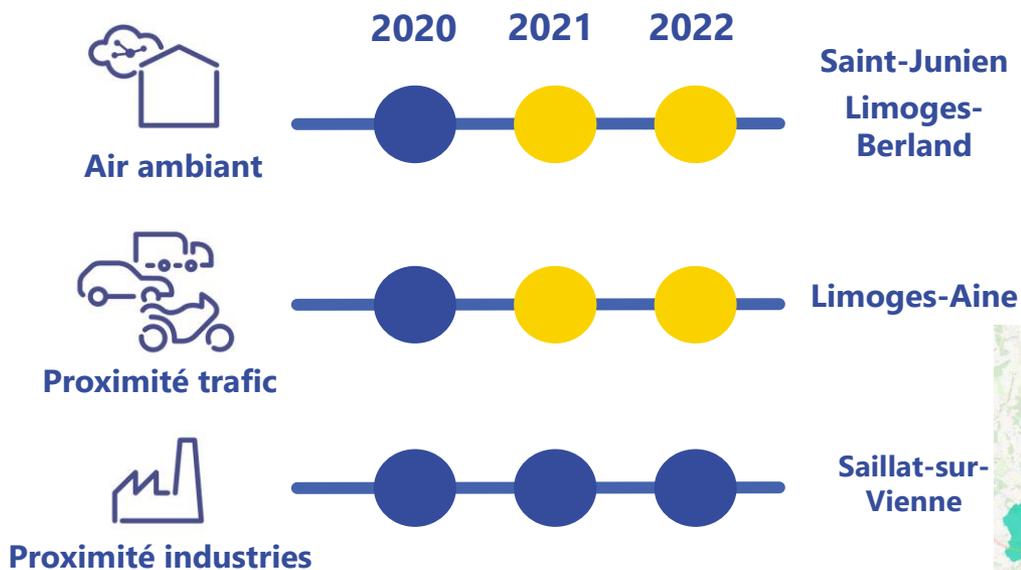


Respect des valeurs réglementaires

🔍 Dioxyde d'azote NO₂

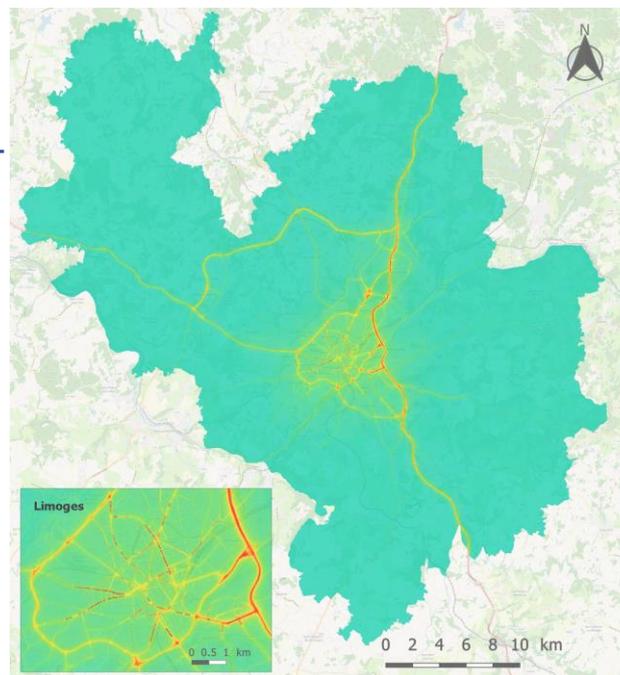
EXPOSITION CHRONIQUE A LA POLLUTION DE L'AIR

🔍 Valeur limite
🔍 Recommandation OMS



● réglementation respectée

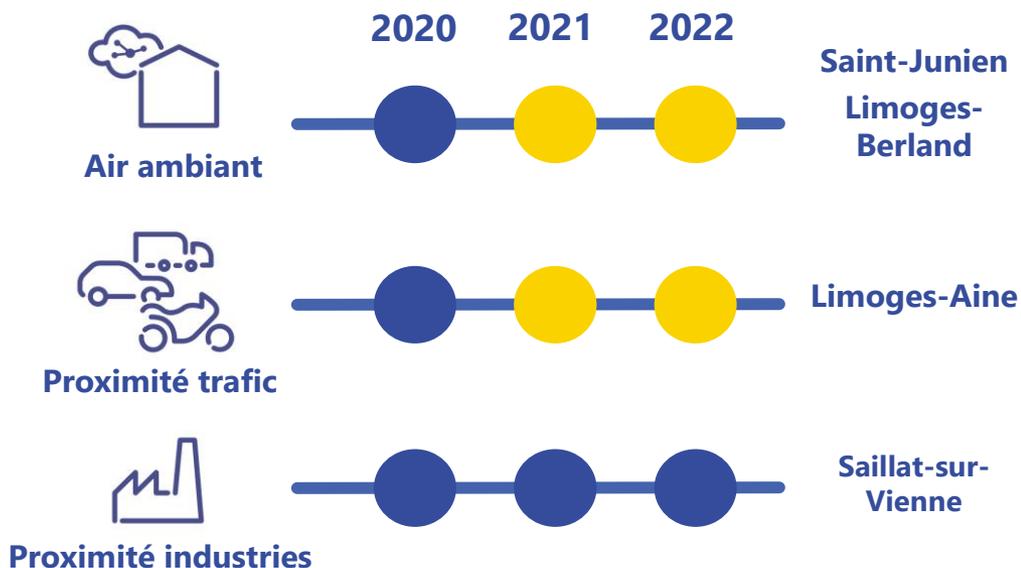
● recommandation OMS non respectée



Respect des valeurs réglementaires

🔍 Dioxyde d'azote NO₂

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR



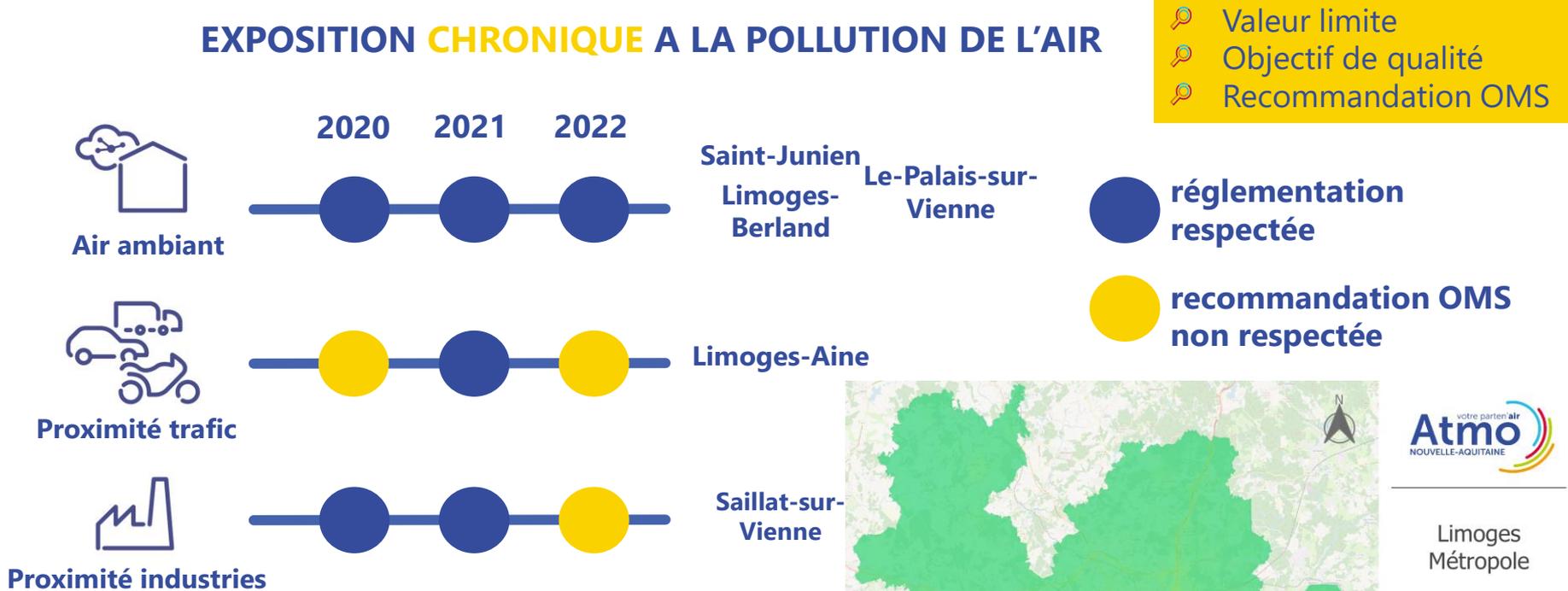
- 🔍 Seuil d'alerte
- 🔍 Seuil d'info et recommandations
- 🔍 Valeur limite
- 🔍 Recommandations OMS

- réglementation respectée
- recommandation OMS non respectée

Respect des valeurs réglementaires

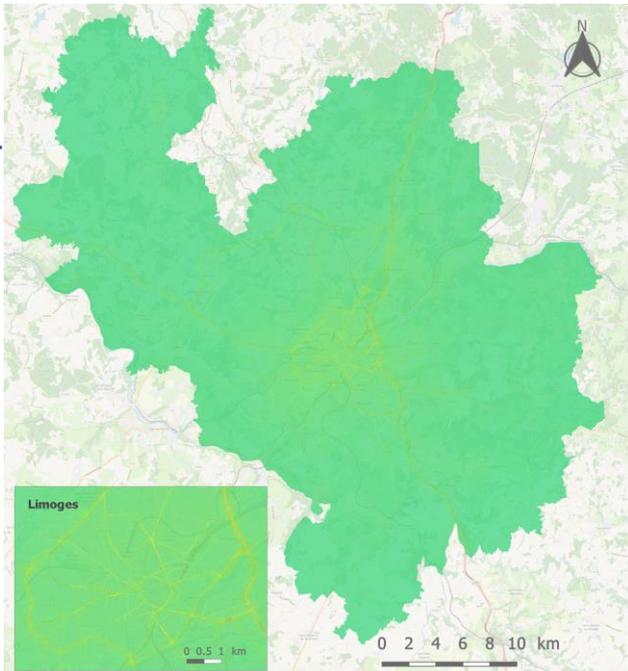
Particules en suspension PM10

EXPOSITION CHRONIQUE A LA POLLUTION DE L'AIR



Valeur limite
 Objectif de qualité
 Recommandation OMS

réglementation respectée
 recommandation OMS non respectée



Limoges Métropole
 Particules PM10
 Moyenne annuelle 2022³
 en µg/m³

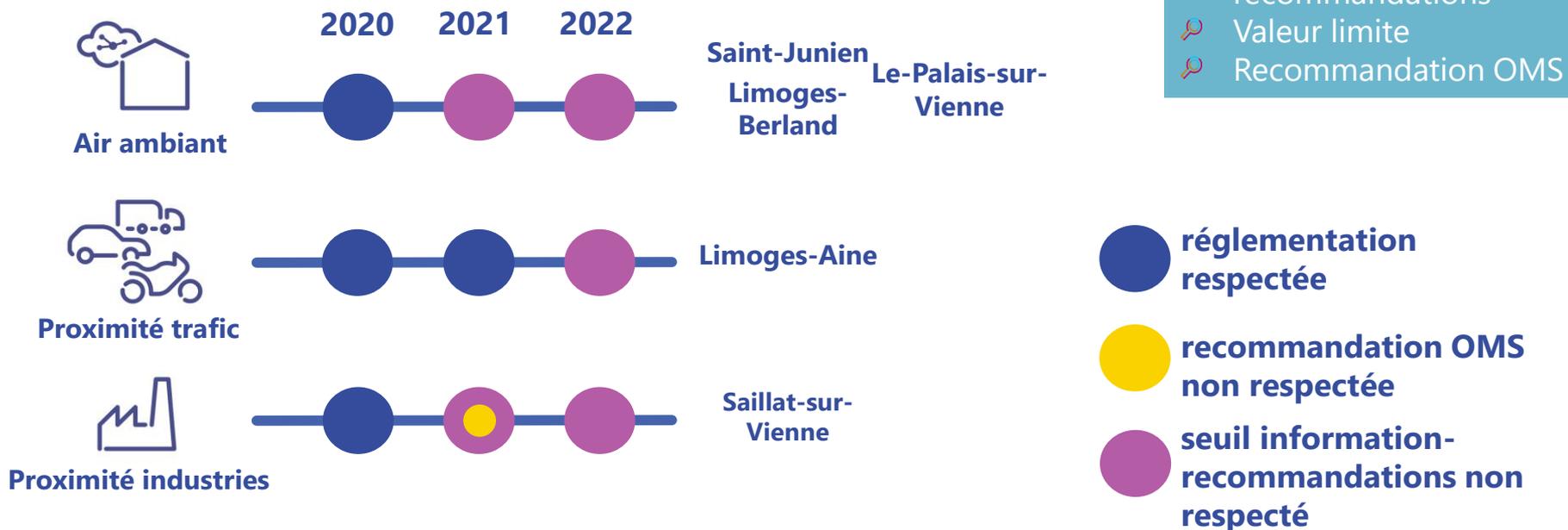
0 - 8	
8 - 16	
16 - 24	obj. qualité
24 - 32	30 µg/m ³
32 - 40	valeur limite
40 - 80	40 µg/m ³
> 80	

version modèle limoges_v3.0
SIRANE 2.2.1

Respect des valeurs réglementaires

🔍 Particules en suspension PM10

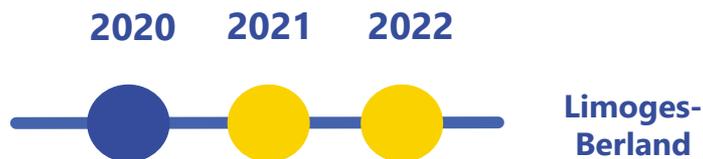
EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR



Respect des valeurs réglementaires

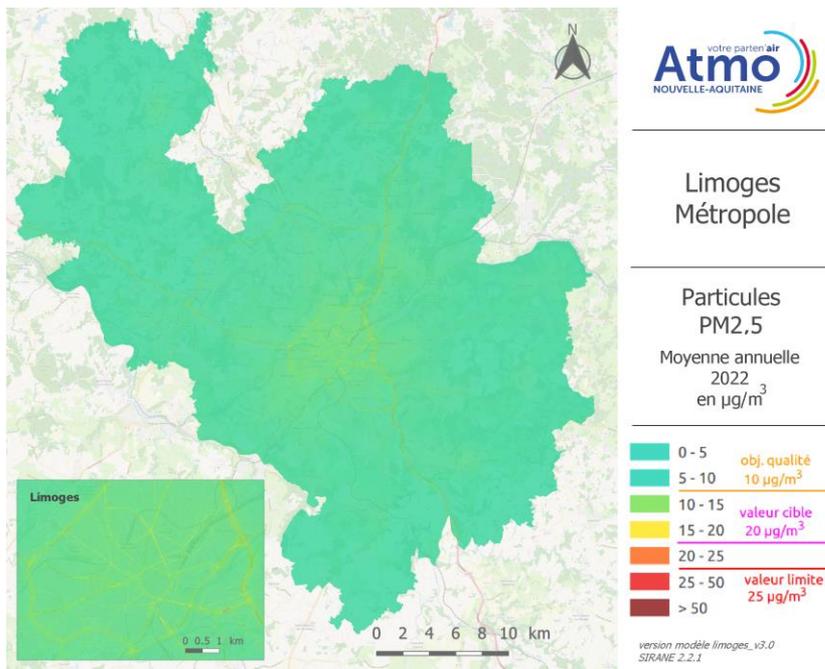
🔍 Particules fines PM2,5

EXPOSITION CHRONIQUE A LA POLLUTION DE L'AIR



- 🔍 Valeur limite
- 🔍 Valeur cible
- 🔍 Objectif de qualité
- 🔍 Recommandations OMS

- réglementation respectée
- recommandation OMS non respectée

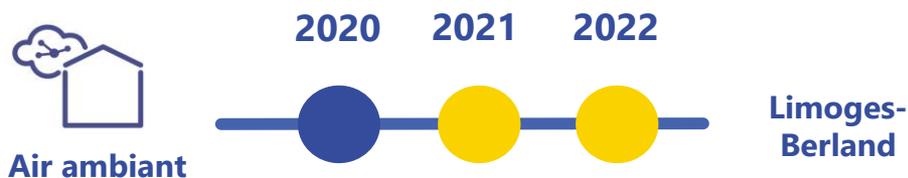


Respect des valeurs réglementaires

🔍 Particules fines PM2,5

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR

🔍 Recommandation OMS

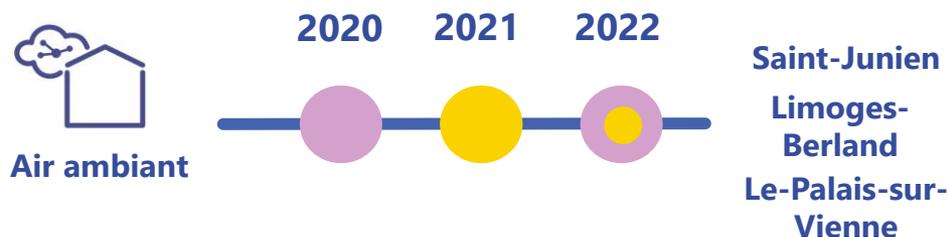


- réglementation respectée
- recommandation OMS non respectée

Respect des valeurs réglementaires

Ozone O₃

EXPOSITION **CHRONIQUE** A LA POLLUTION DE L'AIR



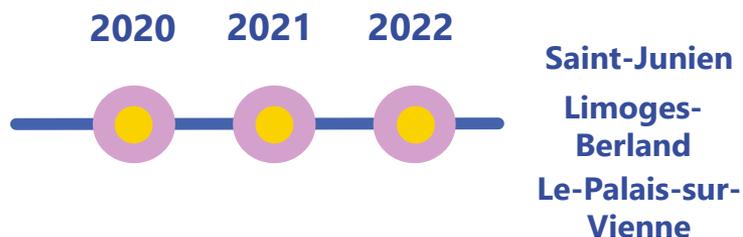
-  Valeur cible
-  Objectif de qualité
-  Recommandation OMS

-  réglementation respectée
-  recommandation OMS non respectée
-  objectif de qualité non respecté

Respect des valeurs réglementaires

Ozone O₃

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR



-  Valeur cible
-  Objectif de qualité
-  Recommandation OMS
-  Seuil d'alerte
-  Seuil d'info et recommandations

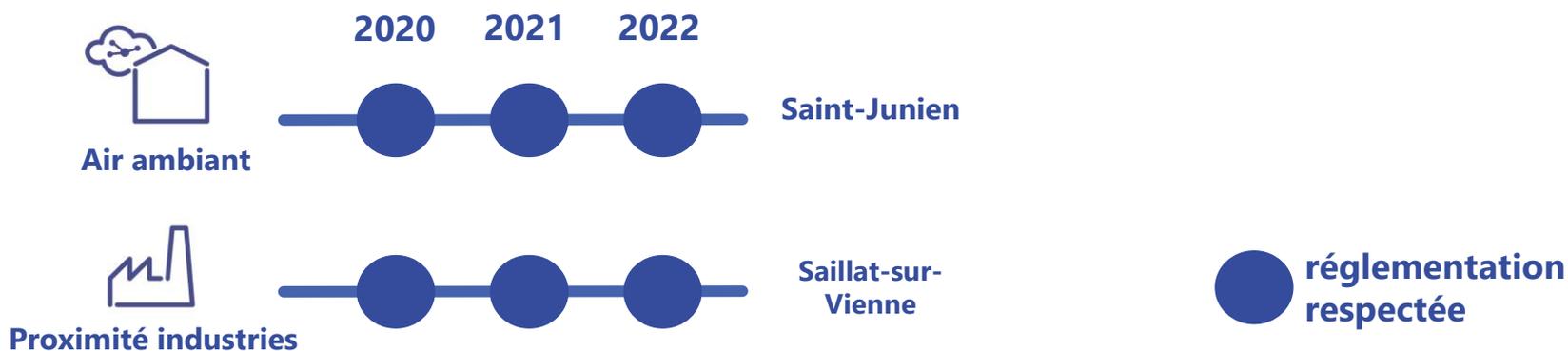
-  réglementation respectée
-  recommandation OMS non respectée
-  objectif de qualité non respecté

Respect des valeurs réglementaires

Dioxyde de soufre SO₂

EXPOSITION **CHRONIQUE** A LA POLLUTION DE L'AIR

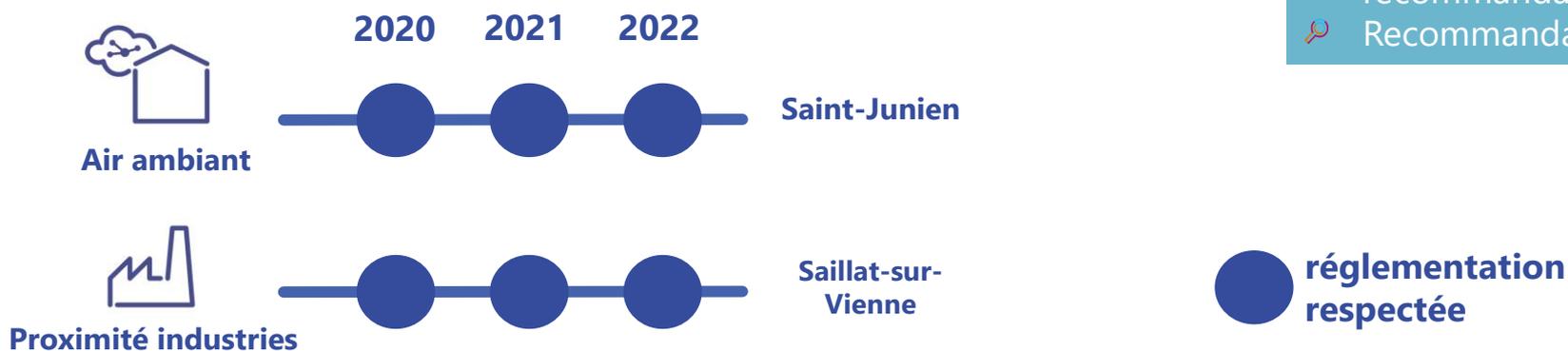
 Valeur critique
 Objectif de qualité



Respect des valeurs réglementaires

Dioxyde de soufre SO₂

EXPOSITION PONCTUELLE A LA POLLUTION DE L'AIR



-  Valeur limite
-  Seuil d'alerte
-  Seuil d'informations-recommandations
-  Recommandation OMS

 réglementation respectée

Année 2022 – épisodes de pollution

Nombre de dépassement lors des épisodes de pollution	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87	Nouvelle - Aquitaine
SIR	2	2	2	1	2	7	5	1	6	1	1	2	32
SAL	0	0	0	0	1	3	1	1	1	0	0	0	7

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

SAL : Seuil d'Alerte

39 épisodes de pollution en 2022 en Nouvelle-Aquitaine

- PM10 : 39 épisodes sur 15 jours différents
- SO₂, O₃, NO₂ : 0 épisode

En Haute-Vienne

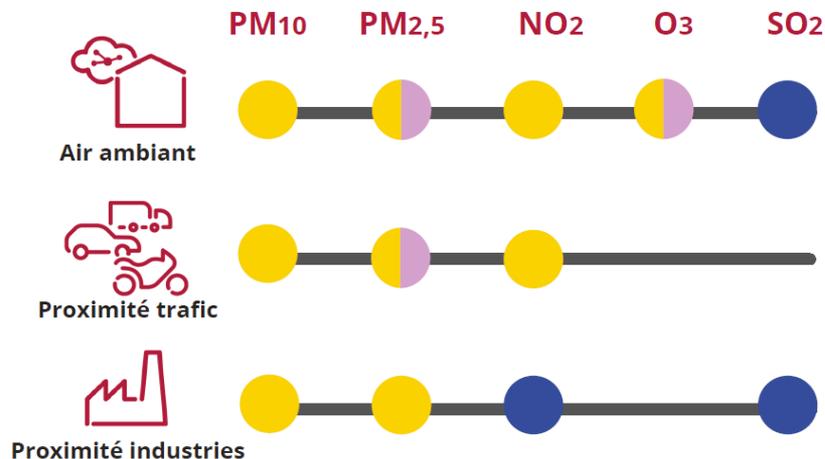
- 2 épisodes de pollution (dépassements du seuil d'information-recommandations)

Année 2022 – synthèse régionale

EXPOSITION CHRONIQUE À LA POLLUTION DE L'AIR

RESPECT DES SEUILS REGLEMENTAIRES

- réglementation respectée
- objectif de qualité non respecté
- valeur limite non respectée
- recommandation OMS non respectée



PM10 : Particules d'un diamètre inférieur à 10 µm (microns) / PM2,5 : Particules d'un diamètre inférieur à 2,5 µm (microns) / NO2 : Dioxyde d'azote / O3 : Ozone / SO2 : Dioxyde de soufre



Éléments de cadrage

→ Principaux seuils réglementaires

	Seuil
Exposition chronique	<p><u>Valeur limite</u> : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble</p> <p><u>Valeur cible</u> : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter (... cf. Valeur limite)</p> <p><u>Objectif de qualité</u> : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble</p>
Exposition ponctuelle	<p><u>Seuil d'alerte</u> : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence</p> <p><u>Seuil d'information et de recommandations</u> : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions</p>

Merci pour votre attention

[Bilan qualité de l'air 2022](#)

Présentation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine